

# Vos démarches



## LA MAIRIE

**Ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00**

**Le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

**Le samedi de 9h à 12h**

Directeur Général des Services : Pierre DURAND

Budgets, marchés publics, ressources humaines, encadrement des agents, conseils municipaux, veille juridique, enquêtes publiques, relations avec les partenaires

Adjoint Administratif : Odile SOUDAIS

Accueil, état-civil, urbanisme, comptabilité, élections, salles, bulletins municipaux

Agents techniques : Loïc CLAVIER et Jérôme GUICHARD

Entretien voirie, espaces verts et bâtiments communaux

ATSEM : Emmanuelle CRUAUD et Aurélie FOUCHER-AUBRESPY  
Périscolaire et restauration scolaire : responsable Nadine ANDREO


Les agents : Amanda BRIDE, Raphaëlle COLLET, Emmanuelle CRUAUD, Brigitte FAUCHEUX, Aurélie FOUCHER-AUBRESPY et Loëtitia MERRIEN





## DEMARCHES EN LIGNE


Toutes les démarches en ligne avec le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) 

Vous pouvez faire votre inscription sur les **listes électorales** ainsi que le recensement militaire du citoyen (pour les jeunes de 16 ans) via le site "SERVICE PUBLIC"

Les démarches liées au **certificat d'immatriculation** (ex carte grise) se font à présent de manière complètement dématérialisée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> 

Attention : certains sites web trompeurs utilisent un aspect graphique ressemblant à celui de l'ANTS faisant payer les demandes de carte grise à un coût plus élevé. Informations sur ces pratiques + coût via : [guide du prix de la carte grise](#) 

Si vous rencontrez des difficultés avec votre demande de certificat d'immatriculation, vous avez la possibilité de faire la demande via un garage automobile agréé par la préfecture : [garage dans le 44](#) 

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, [consultez les démarches à suivre](#). 



### **Tarifs municipaux**



### **Location de salles**

<https://www.bouee.fr/vie-municipale/vos-demarches-4820.html>

